

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
9 MAI 2019

DATE d’AFFICHAGE
21 MAI 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 35

L’an deux mille dix-neuf,

le 14 mai à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la Mairie de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - M. Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Christian DROUAL, - Mme Mireille LUCAS, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Mme Régine ROSSET.

Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER
M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD
Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à Mme Yvette LOUER
M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Maryvonne TATARD a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°80-2019 – RESSOURCES HUMAINES - PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC L’ASSOCIATION INTERMEDIAIRE : NEO EMPLOI**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des ressources humaines rappelle que, par délibérations n°46-2012 du 24 avril 2012 et n°60-2016 du 10 mai 2016, le Conseil Communautaire avait autorisé le Président à signer une convention de partenariat avec l’association intermédiaire Néo Emplois, ayant pour objet la mise à disposition de personnel afin de pourvoir au remplacement d’agents absents.

Il est proposé de renouveler cette convention qui s’inscrit dans un projet de développement local de l’emploi et vise à répondre aux besoins de main d’œuvre des collectivités locales tout en favorisant l’insertion professionnelle de personnes éloignées du marché du travail.

L’association intermédiaire Néo emplois s’engage à mettre à disposition d’Arc Sud Bretagne une méthode de travail (anticipation des besoins, complémentarité d’activités) et des outils concrets (parcours de professionnalisation partagés au travers d’un accompagnement dans l’emploi, une évaluation partagée des compétences, des formations modulaires, etc.), en faveur de l’emploi local.

La Communauté de Communes Arc Sud Bretagne s’engage à faire appel à l’association pour des besoins ponctuels en main d’œuvre (ménage, tâches administratives, espaces verts, etc.) à hauteur de 600 heures /an maximum. Le coût horaire facturé s’élève à 19,95 € TTC.

Envoyé en préfecture le 20/05/2019

Reçu en préfecture le 20/05/2019

Affiché le

ID : 056-200027027-20190514-DELIB_80_2019-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, ~~après en avoir délibéré,~~
AUTORISE, à l'unanimité, le Président à :

- **SIGNER** la convention de partenariat avec l'association Néo Emploi ci-après annexée pour une durée de 3 ans.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 20/05/19

Le Président,

